

Administrateur de biens

DESCRIPTION DU MÉTIER :

L'administrateur de biens est un professionnel de l'immobilier chargé de gérer les biens immobiliers d'autrui. Il agit en tant que mandataire pour le compte de propriétaires d'immeubles, de copropriétaires ou de locataires. Son objectif est de valoriser les biens immobiliers qui lui sont confiés, d'optimiser leur rentabilité et de garantir leur pérennité.

LES COMPETENCES REQUISES :

- Connaissance de la législation immobilière et de la copropriété
- Maîtrise des outils bureautiques et des logiciels de gestion immobilière
- Capacité d'analyse et de négociation
- Aptitude à la communication et au travail en équipe
- Rigueur et organisation

FORMATION :

Il n'y a pas de formation spécifique pour devenir administrateur de biens. Toutefois, une formation initiale en droit, en immobilier ou en gestion est un atout. Les recruteurs privilégient souvent les profils titulaires d'un Bac +2 minimum (BTS professions immobilières, DUT gestion des entreprises et des administrations option gestion immobilière, etc.). Il est également possible d'intégrer ce métier par la voie de l'alternance.

SALAIRE :

En France, le salaire annuel brut d'un administrateur de biens débutant peut varier entre 20 000 € et 30 000 €. Avec l'expérience, le salaire peut augmenter progressivement pour atteindre une fourchette de rémunération de 30 000 € à 50 000 € par an. Les administrateurs de biens les plus expérimentés peuvent prétendre à des salaires supérieurs à 50 000 € annuels brut.